



Enchères d'une indivision détérioration d'un bien

Par **cargo13**, le **08/04/2012** à **16:09**

Bonjour,

Je me demande si mon avocat est de bon conseil. Je suis héritier d'une maison avec un autre frère. Il habite cette maison et ne veut plus en partir. Je suis donc en procès pour faire cesser cette indivision et je demande par la même une indemnité d'occupation. Prochainement le Juge pourrait prononcer la licitation et la vente aux enchères. Je n'y suis pas opposé je veux que cette histoire se finisse. Cependant, la toiture est fortement endommagée. L'autre héritier ne veut rien savoir et continue à vivre comme cela. Pourtant j'ai proposé de refaire la toiture à coût partagé. Il ne réponds pas. Mon avocat dit qu'on ne peut rien y faire.

La vente aux enchères d'un bien détérioré va forcément faire qu'il va être mal vendu. Ne puis-je pas demander au Juge la réparation de ce toit avant que se déroule les enchères ? Que puis-je faire pour défendre mes intérêts à ce propos ? Y-a-t-il une solution ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.